

## Communiqué de presse

Sion et Soleure, le 13 janvier 2012

### **Assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux du Valais**

**L'assistance pharmaceutique, introduite il y a trois ans par les pharmaciens dans les EMS valaisans dans le cadre d'un projet, est un succès. Les partenaires contractuels santésuisse, l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS) et la Société valaisanne de pharmacie (SVPH) dressent aujourd'hui un bilan positif de cette expérience. Ils souhaitent poursuivre et développer le projet dans le but de garantir un approvisionnement en médicaments approprié, de haute qualité et économique dans l'intérêt des résidents des EMS.**

En 2008, l'AVALEMS et la SVPH ont signé une convention avec santésuisse définissant les conditions-cadre de l'assistance pharmaceutique dans les EMS valaisans. Cette dernière vise à garantir une fourniture en médicaments appropriée, de haute qualité et économique, dans l'intérêt des patientes et des patients résidant en EMS. Cette convention est l'aboutissement d'un projet-pilote clôturé fin 2007 auquel ont participé des pharmaciens et des EMS.

Dans 41 des 43 établissements médico-sociaux du canton du Valais, des pharmaciens encadrent l'approvisionnement en médicaments des résidents. Des recommandations en matière de thérapie médicamenteuse sont émises en collaboration avec le médecin responsable, le personnel soignant et le pharmacien qui délivre les médicaments ; si nécessaire, le traitement est ajusté pour limiter les effets indésirables ou les interactions et assurer une thérapie optimale pour une population fragilisée, pour qui la « surmédication » peut être un réel problème. Les prestations des pharmaciens sont rémunérées par le biais d'un forfait unique, remplaçant les anciens forfaits patient et pharmacie. Chaque résident, chaque résidente a ainsi un ou une pharmacienne, qui s'occupe de son dossier en collaboration avec les soignants et facture les médicaments à sa caisse-maladie.

Les premiers rapports intermédiaires révèlent des conclusions positives. Les EMS, pharmaciens et partenaires contractuels ayant participé au projet sont satisfaits des résultats obtenus. Par rapport à 2009, les dépenses pour les médicaments ont baissé de 2,6% en 2010. Les partenaires contractuels ont décidé de poursuivre et de développer l'assistance pharmaceutique dans les EMS valaisans ; les objectifs prioritaires restent la sécurité en matière de médicaments, l'optimisation des thérapies et l'efficacité des coûts.

Pour tout renseignement:

Marie-Jeanne Gard Meichtry, présidente de la SVPH  
Jean-Daniel Zufferey, secrétaire général de l'AVALEMS  
Anne Durrer, santésuisse

027 776 22 55  
027 323 03 33  
076 222 08 90